Sommaire :

Editorial

1 Un fond d'insertion pour les travailleurs handicapés

2 Le Comité éthique

3 Le CHSCT

4 L'enquête de satisfaction du restaurant du personnel

5 Les travaux à l'EPSM

6 En Bref

Agenda :

Pièce de théâtre « midi à 14 h » :

- 1e juillet à l'OCA de Bonneville
- 5 juillet à la MJC de la Roche

EDITORIAL :

A mi-chemin de cette année 2014, le bilan intermédiaire laisse entrevoir un exercice dynamique : l'activité est toujours soutenue, le dossier patient informatisé se déploie, les opérations de travaux se poursuivent…. Déjà les objectifs de l'automne se dessinent avec l'annonce de l'audit relatif aux prises en charge psychiatriques, dans le département, et les élections professionnelles.

Cet été n'oubliez pas le concert de Blues Grass et les activités et animations proposés par les professionnels d'Edelweiss ou d'Epidaure.

L'équipe du « Rue de la patience » vous souhaite de bonnes vacances…..

Monique Cros
Directrice Adjointe

1. Un fond d'insertion pour les travailleurs handicapés

Crée par la loi handicap du 11 février 2005, le **FIPHFP** (**F**ond pour l'**I**nsertion des **P**ersonnes **H**andicapées dans la **F**onction **P**ublique) a pour mission de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques.

Pour cela, il finance au cas par cas des formations ou des aides techniques et humaines, permettant d'aménager ou d'adapter le poste de travail et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés.

Les bénéficiaires du FIPHFP sont notamment :

- Les personnes reconnues **travailleurs handicapés.**
- Les personnes détentrices d'une **carte d'invalidité.**
- Les **victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles** ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.

Pour monter un dossier de demande d'aide ou simplement obtenir des renseignements, vous pouvez contacter Mme Anaël FOURNIER au service des ressources humaines.

Anaël FOURNIER
Service des ressources Humaines

2. Le Comité éthique

Cet espace de réflexion, qui regroupe à la fois des professionnels de l'EPSM et des personnes qualifiées : représentants des usagers, des cultes, des élus, un juriste et un philosophe, permet d'aborder des questionnements que chacun(e) peut, à partir du document de saisine disponible sur intranet, soumettre à l'avis des membres. A titre d'exemples, en 2013/2014, ont notamment été traités les thèmes des relations sexuelles entre patients, du téléphone portable dans les unités ou encore du bracelet d'identification du patient. Les avis émis par le comité sont portés à la seule connaissance de la personne qui l'a saisi, à charge pour elle, de le communiquer ou non.

Monsieur le Docteur Sarazin assure la présidence de ce comité. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez adresser votre candidature à Monsieur Le Président du Comité Ethique, EPSM.

Monique Cros
Membre du bureau du comité éthique

3. Le CHSCT : *COMITE d'HYGIÈNE, de SECURITE et des CONDITIONS de TRAVAIL*

CHS-CT…De quoi s'agit-il ?

Le CHS-CT a pour mission globale de contribuer à la **protection de la santé, de la sécurité des salariés de l'établissement.**
Il se préoccupe également de la **prévention des dangers et l'amélioration des conditions de travail.**
Il veille au respect des prescriptions législatives et réglementaires (Code du Travail).
Il dispose d'un droit **d'alerte pour signaler un danger grave et imminent.**

Le CHS-CT est composé de représentants de l'administration, des médecins, du personnel, du service de « Santé au travail » (= Médecine du Travail), de l'Inspection du Travail. Des réunions se tiennent chaque trimestre : des responsables de services ou d'autres professionnels y participent selon les sujets à traiter. Le compte-rendu est transmis à l'Inspection du Travail. Dans le cadre de la Loi HPST (Hôpital-Patients-Santé-Territoires) les représentants du personnel participent également aux instances que sont le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) et le COVIRISQUAL (fusion du COmité de VIgilance des RISques et du Comité de pilotage QUALité – certification). Des groupes de travail, d'élaboration, de réflexion peuvent se constituer sur des thèmes émergeant lors des commissions afin de trouver la réponse la plus adaptée.

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales représentées dans l'établissement. **Les élections des représentants du personnel dans la fonction publique hospitalière se dérouleront le jeudi 4 décembre 2014. De nouvelles désignations seront effectives au 1er janvier 2015, pour une durée de quatre ans.**

Les représentants du personnel participent aux **visites** effectuées dans le cadre de l'évaluation des **Risques professionnels**. Ils peuvent également faire des **enquêtes suite à un accident de travail**.

Précédemment, une présentation du CHS-CT fut diffusée à tout le personnel par l'intermédiaire de la remise du bulletin de salaire ou par un article dans le journal interne « Rue de la Patience ». Elle se voit renouvelée à l'occasion de la journée d'accueil des nouveaux arrivants.

Un cahier appelé également « registre » est tenu à la disposition de chacun dans le Bureau de l'Accueil pour noter questions, suggestions, remarques, observations.
Sachez que les représentants du personnel CGT et CFDT les font porter à l'ordre du jour des réunions du CHS-CT afin que les sujets puissent y être traités, réfléchis, solutionnés. Les réponses, décisions, solutions relèvent de la Direction, de l'encadrement, etc., selon le domaine concerné. La diffusion des comptes-rendus officiels n'est pas opérationnelle à ce jour.
Parallèlement à votre écrit dans le registre du CHS-CT, vous pouvez également remplir une fiche d'événement indésirable qui sera traitée par la Cellule Qualité / Gestion des risques.

Continuez à nous faire part de vos remarques et de tout évènement concernant vos conditions de travail que nous souhaitons les meilleures possibles.

Vous pouvez contacter vos représentants du personnel CGT et CFDT dans leur section ou leur service (chacun de nous bénéficie d'une messagerie électronique personnelle).

Les représentants du personnel

4. L'enquête de satisfaction du restaurant du personnel

Une enquête de satisfaction des repas du restaurant du personnel a été réalisée au mois de juin de cette année par le service diététique et la cuisine. L'enquête ciblait le personnel profitant des prestations mais aussi le personnel qui s'apporte à manger. Les taux de retour des questionnaires sont de 80 et 67 % pour les 2 catégories sondées.

OFFRE ALIMENTAIRE	Nombre	%
Très satisfaisante	12	19,35%
Satisfaisante	45	72,58%
Pas satisfaisante	2	3,23%
Sans opinion	3	4,84%
	62	100,00%

Tableau 1 satisfaction des personnes bénéficiant du self

On observe que l'offre alimentaire est jugée satisfaisante par **72.58%** des personnes bénéficiant des prestations du restaurant du personnel. **53.23%** des personnes profitant des prestations du self, sont intéressées par d'éventuels conseils diététiques.

Pour les personnes profitant des prestations du restaurant du personnel, la note moyenne de satisfaction est de **7.35 sur 10**. On peut donc en déduire que les personnes sont globalement satisfaites de la qualité de la prestation.

Parmi les points à améliorer, le bruit est mentionné à 16 reprises ou encore la possibilité de manger sur la terrasse à 9 reprises.

« Raison économique et désir de manger selon ses envies » sont donnés à 7 reprises comme réponse à la question : « Pour quelle(s) raison(s) amenez-vous votre propre repas ? ». A la question « Qu'est ce qui pourrait vous inciter à profiter des prestations ? » les réponses sont : « un prix moins cher » et « plus de produits frais ».

NOTE PRESTATION	Nombre	%
0	0	0,00%
1	0	0,00%
2	0	0,00%
3	0	0,00%
4	0	0,00%
5	7	11,29%
6	6	9,68%
7	20	32,26%
8	19	30,65%
9	7	11,29%
10	3	4,84%
	62	100,00%

Tableau 2 note des personnes bénéficiant du self

Le service diététique et la cuisine

5. L'avancement des travaux à l'EPSM

Figure 1 le nouveau garage

Figure 2 la mise en place de la grue pour la nouvelle structure ambulatoire

6. En bref

Démarche Qualité :

Procédures mises en place accessibles sur Intranet, **onglet procédures** :

- Règlement de fonctionnement des unités intrahospitalières
- Procédure de suspicion d'infection toxico alimentaire
- Règles de gestion des plannings

Procédures mises à jour:

- Gestion des stagiaires non médicaux et non soignants

Merci d'en prendre connaissance

Nouvelles références au service documentation :

Depuis le 1 juin, les références suivantes sont disponibles au service documentation :

- Laurent Morasz : l'infirmier en psychiatrie : Les grands principes du soin en psychiatrie, mise à jour 2012.
- Marcel Sassolas : Défense de la clinique en psychiatrie, 2014.
- Florence Barruel : Du soin à la personne : clinique de l'incertitude, 2013.
- Jean Marc Ferey : La gestion de l'agressivité en institution, 2013.
- Florence Quartier : Psychiatrie mode d'emploi : théorie, démarche clinique, expérience, 2013.
- Jacky Merling : Le soin en santé mentale, fondement d'une attitude soignante et situations cliniques, 2014.

Stéphan Mazzocut, Documentaliste

Mouvements du personnel*

Bienvenue à :

Mr BADOU Damien, Infirmier l'unité Frantz Fanon
Mr BLONDIAUX Guy, Infirmier au Brévent
Mme MACE Emilie, adjoint administratif aux Ressources humaines
Mme SERVAT Stéphanie, Psychologue à l'USN1
Mme RASSIAT Tiffany, A.S.H. aux Aravis
Mme VALLIER Clotilde, Adjoint des cadres aux Ressources humaines

Bonne continuation à :

Mr ALBERT Flavien, Infirmier aux Aravis
Mr BEN ALI Ibrahim, Infirmier au Bargy
Mr BOCQUET Florian, Infirmier au Bargy
Mme EXCOFFIER Emilie, Aide-soignante aux Voirons
Mme JACQUEMOUD Michelle, A.S.H. aux Aravis
Mme KOHLER Chloé, Infirmière aux Voirons
Mr LEHY Guillaume, Infirmier à l'unité Frantz Fanon
Mr MACOINE Maxime, Infirmier à l'unité Frantz Fanon
Mr MONGROLLE Olivier, Aide-soignant au Brévent

Départ à la retraite de Mr Morand :

Après 37 ans de services à l'EPSM, Mr Gilles MORAND, responsable des services techniques prend sa retraite. Le mardi 24 juin en salle d'audience, son pot de départ a réuni de nombreux professionnels. L'équipe du « Rue de la patience » lui souhaite aussi une belle et heureuse nouvelle vie.

EPSM de La Vallée de l'Arve
530, rue de la Patience
74805 La Roche-sur-Foron Cedex

-Responsable de la publication : François Bernier (Directeur)

-Relecture et validation : Monique Cros (Directrice adjointe)

-Coordination et mise en page : Stéphan Mazzocut (Archiviste-Documentaliste)

-Impression: Services économiques et logistiques

**mouvements arrêtés le 12/06/2013*